

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°36 – DB du 12/04/2018

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Avenant n°1 au lot 1 – Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire – jours fériés

Le 5 novembre 2015, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a signé un marché avec la société COVED concernant le marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey Lot 1 – collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire.

Les choix dans la définition de ce nouveau marché ont permis de maîtriser les évolutions de coûts dans la gestion des déchets avec notamment des horaires de collecte de 4h à 22h permettant au prestataire un travail sur double poste avec un meilleur amortissement du matériel.

Afin d'assurer une continuité de service, une collecte de substitution est organisée en cas de jours fériés selon le principe suivant :

- jours fériés du lundi au vendredi ⇒ collecte reportée au lendemain matin.

- jours fériés le samedi ⇒ collecte reportée au lundi suivant.

Les nouvelles règles du travail en double poste sur le nouveau marché perturbent l'organisation du rattrapage des jours fériés et oblige le prestataire à débiter les collectes de substitution vers 20h00 le jour férié.

Afin de gagner en clarté d'information auprès des habitants, il est proposé de collecter les déchets ménagers les jours fériés, comme une journée classique. Seules les collectes des jours fériés du 25 décembre et 1^{er} janvier seront décalées au lendemain.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 28 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey, modifiant les règles de collecte des jours fériés.

AUTORISE le Président à signer cet avenant.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC